



Québec, le 23 janvier 2008

Monsieur Benoît Pelletier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
875, Grande-Allée Est
Québec (QC) G1R 4Y8

Objet : Informations additionnelles – Protocole d’entente entre Administration portuaire de Québec et Ville de Québec – Entente relative à l’aménagement de la baie de Beauport, à l’exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport

Monsieur le ministre,

Dans la lettre que nous vous avons adressée le 15 janvier 2008, nous avons souligné notre opposition au protocole d’entente intervenu entre l’Administration portuaire de Québec et la Ville de Québec lors de la séance du conseil municipal le 4 juillet 2007. Ce protocole engage la Ville à « appuyer le Port dans ses démarches pour l’obtention des autorisations nécessaires pour la construction de deux quais » par prolongement de la moitié sud de la péninsule de Beauport. Comme on peut le constater sur la bande audio du vote, le Comité exécutif demande aux élus d’approuver le protocole au nom d’une condition *sine qua non* : pas de cadeau du 400^e à Beauport si cela menace l’expansion portuaire. Le Comité exécutif a même agité le spectre d’un arrêt par le Port des travaux d’aménagement déjà en chantier, voire la fin du projet de site récréotouristique, si la Ville proposait une modification au protocole.

Notre organisation a cherché une trace écrite de la condition *sine qua non* citée plus haut. Nous avons demandé au Service du greffe et des archives de la Ville de Québec de nous fournir tous les documents antérieurs au 4 juillet 2007 concernant la Ville et le Port dans le secteur de Beauport. Cinq documents nous ont été fournis, tous antérieurs au 4 mars 2003. Voici la séquence chronologique des événements (documents joints) :

Le 2 décembre 2002 : Le maire Jean-Paul L’Allier, appuyé par le chef de l’opposition officielle Jacques Langlois, dépose un avis de proposition à la séance du conseil de la Ville. Cette proposition demande que « *la Ville de Québec appuie le concept général de développement du potentiel récréotouristique de la Baie de Beauport soumis par l’Association nautique de la Baie de Beauport et confirme sa volonté d’en tenir compte dans l’élaboration de son prochain programme triennal d’immobilisation 2003-2004-2005.* » [Note : ce concept général préserve la berge actuellement utilisée aux fins récréatives, soit environ 1 km, et ne laisse aucune place à une expansion portuaire];

Le 12 février 2003 : À cause d’un « *changement de cap de l’Administration portuaire de Québec concernant la mise en valeur de la Baie de Beauport [qui] introduit de nouvelles considérations dans ce dossier* », la Direction générale adresse un mémoire au Comité exécutif et au Conseil de la ville. Le mémoire recommande que le Conseil retarde jusqu’au 3 mars 2003 sa réponse à la proposition de M. le Maire, au lieu de se prononcer comme prévu le 17 février 2003, « *de façon à permettre au Comité exécutif de réévaluer ce dossier à la lumière des décisions de l’Administration portuaire de s’impliquer dans l’aménagement de la Baie de Beauport* »;

Le 17 février 2003 : Comme suite au mémoire du 12 février 2003 de la Direction générale, le Conseil résout de retarder jusqu'au 3 mars 2003 la production du mémoire ayant trait à l'avis de proposition de M. le Maire;

Le 18 février 2003 : Nouveau mémoire de la Direction générale au Comité exécutif et au Conseil de la ville. À cause d'un « *changement de cap de l'Administration portuaire de Québec concernant la mise en valeur de la Baie de Beauport [qui] introduit de nouvelles considérations dans ce dossier qui tiennent compte des préoccupations de la Ville et de l'Association nautique de la Baie de Beauport* », la Direction générale recommande que « *le Comité exécutif recommande au Conseil de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par M. le Maire à la séance du conseil municipal du 2 décembre 2002, compte tenu des orientations nouvelles mises de l'avant par l'Administration portuaire de s'impliquer dans l'aménagement de la Baie de Beauport* »;

Le 3 mars 2003 : Le maire Jean-Paul L'Allier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Langlois, propose de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur L'Allier lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 décembre 2002, « *considérant que les nouvelles orientations de l'Administration portuaire de Québec tiennent compte des préoccupations de la Ville et de l'Association nautique de la Baie de Beauport. [sic]* » Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Nos recherches indiquent ceci. La séance du conseil municipal du 4 juillet 2007, durant laquelle on demande aux élus d'adopter le protocole d'entente entre le Port et la Ville au nom d'une condition *sine qua non* et sous la menace d'un arrêt du projet récréotouristique déjà en chantier, a été la première occasion où le Conseil a été impliqués dans le dossier de la Baie de Beauport depuis le retrait de la proposition du maire L'Allier le 3 mars 2003.

Les bandes audio des résolutions adoptées lors des séances du conseil municipal du 17 février et du 3 mars 2003 n'apportent pas d'éclairage foudroyant. Le 3 mars 2003, le maire L'Allier recommande de ne pas donner suite à sa proposition, « *compte tenu [...] du fait qu'à l'intérieur d'un comité de travail à la Ville, toute la question de l'aménagement de la Baie de Beauport se situe dans le projet plus général de l'axe d'Estimauville – Sainte-Anne.* » Cette explication laisse perplexe, considérant les plans actuels pour deux quais de vrac au bout de la péninsule de Beauport. Rien pour aider l'axe d'Estimauville – Sainte-Anne.

Sincèrement,



Daniel Guay, président
Accès Saint-Laurent Beauport
Tél. : 265-3858

C.c. : Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et Régions

CONSEIL DE VILLE

Séance du 2 décembre 2002

Avis de proposition

Proposé par **Jean-Paul L'Allier, Maire**
Appuyé par **Jacques Langlois, Chef de l'Opposition officielle**

ATTENDU QUE le site exceptionnel de la plage de la Baie de Beauport devrait être planifié pour devenir un parc public d'importance régionale;

ATTENDU QU'il s'agit de la seule plage de sable importante de la Ville de Québec qui permet un accès public au fleuve;

ATTENDU QUE ce site permettra de développer l'accès au fleuve à tous les citoyens, afin de leur permettre de pratiquer des activités nautiques sécuritaires et variées pour tous les niveaux de performance dans un environnement unique;

ATTENDU QUE ce projet se veut une réponse à un vœu exprimé par la population de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE la plage de la Baie de Beauport possède un potentiel touristique d'envergure régionale;

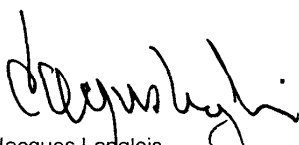
ATTENDU QUE le projet d'aménagement de la plage de la Baie de Beauport s'intègre parfaitement dans le cadre du projet d'aménagement du corridor récréotouristique du littoral du Saint-Laurent et ce, au même titre que la chute Montmorency, la rivière Beauport, le domaine Maizerets et l'Arboretum de Québec, la rivière Saint-Charles, Vieux-Port et la plage Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE ce site assurera des retombées économiques majeures pour la Ville de Québec;

ATTENDU QUE ce site permettra d'offrir un nouveau produit récréotouristique à moins de cinq minutes du centre ville et qu'il constitue une valeur ajoutée à la qualité de vie des citoyens.

IL EST PROPOSÉ QUE:

La Ville de Québec appuie le concept général de développement du potentiel récréotouristique de la Baie de Beauport soumis par l'Association nautique de la Baie de Beauport et confirme sa volonté d'en tenir compte dans l'élaboration de son prochain programme triennal d'immobilisations 2003-2004-2005.


Jacques Langlois
Chef de l'Opposition officielle

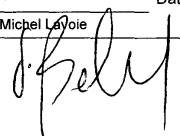

Jean-Paul L'Allier
Maire de Québec

CV-2003-0130

MÉMOIRE

Au Conseil de la ville : (x)
 Au Comité exécutif : (x)
 Au Conseil d'arrondissement : ()

OBJET	MÉMOIRE N° : DG2003-018	
Projet de développement de la Baie de Beauport	DATE: 2003.02.12	
	SERVICE : Direction générale	
	ARRONDISSEMENT	
EXPOSÉ DE LA SITUATION :		
<p>Un avis de proposition déposé par M. le Maire, Jean-Paul L'Allier, à la séance du conseil municipal du 2 décembre 2002, relativement au développement du potentiel récréotouristique de la Baie de Beauport devait être présenté au Conseil municipal au plus tard le 17 février prochain.</p> <p>Un changement de cap de l'Administration portuaire de Québec concernant la mise en valeur de la Baie de Beauport introduit de nouvelles considérations dans ce dossier.</p>		
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES :		
Il y aurait lieu d'adresser une demande au Conseil municipal, afin que le délai de réponse soit prolongé jusqu'au 3 mars 2003 .		
RECOMMANDATION :		
Demande de délai additionnel pour la production du rapport faisant suite à l'avis de proposition déposé par M. le Maire, à la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2002, de façon à permettre au Comité exécutif de réévaluer ce dossier à la lumière des décisions de l'Administration portuaire de s'impliquer dans l'aménagement de la Baie de Beauport.		
RÉSERVÉ AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES		
Vérifié par :		
RÉSERVÉ AU TRÉSORIER	Poste budgétaire ou règlement :	
Vérifié par :	No :	
FINANCEMENT	CERTIFICAT DE CRÉDIT	ANNEXES
() Emprunt () Budget	() Ci-joint N° :	▪
() Fonds roulement () Autres \$		▪
() Aucune implication financière	() Non requis :	▪
SIGNATURES		SUIVI
Requérant : _____ Date : _____ (nom du requérant)		Rés. CV
Direction de service : _____ Date : _____ (nom du directeur)		Rés. CE
Direction générale : _____ Date : _____ Michel Lavoie		Rés. A..


 Michel Lavoie



SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 février 2003, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2003-0130 DEMANDE DE DÉLAI ADDITIONNEL JUSQU'AU 3 MARS 2003 - AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-PAUL L'ALLIER ET APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LANGLOIS - DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE DE LA BAIE DE BEAUPORT - DG2003-018 (Ra-1039)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LYNDA CLOUTIER,

APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CAROL ST-PIERRE,

ET RÉSOLU, comme suite au rapport du directeur général, en date du 12 février 2003, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 3 mars 2003, pour la production du mémoire ayant trait à l'avis de proposition déposé au conseil municipal du 2 décembre 2002 par monsieur le maire Jean-Paul L'Allier et appuyé par monsieur le conseiller Jacques Langlois, relativement au développement du potentiel récréotouristique de la Baie de Beauport.

(Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Jean-Marie Laliberté,
Vice-président

(Signé) Josette Tessier,
Greffière

MÉMOIRE

04

Au Conseil de la ville : (x)
 Au Comité exécutif : (x)
 Au Conseil d'arrondissement : ()

OBJET Projet de développement de la Baie de Beauport	MÉMOIRE N° : DG2003-020 DATE: 2003.02.18 SERVICE : Direction générale ARRONDISSEMENT	
EXPOSÉ DE LA SITUATION :		
<p>Un avis de proposition déposé par M. le Maire, Jean-Paul L'Allier, à la séance du conseil municipal du 2 décembre 2002, relativement au développement du potentiel récréotouristique de la Baie de Beauport devait être présenté au Conseil municipal au plus tard le 17 février prochain. Toutefois, une demande a été adressée, à la séance du comité exécutif du 12 février, à l'effet que le délai de réponse soit prolongé jusqu'au 3 mars 2003.</p> <p>Un changement de cap de l'Administration portuaire de Québec concernant la mise en valeur de la Baie de Beauport introduit de nouvelles considérations dans ce dossier qui tiennent compte des préoccupations de la Ville et de l'Association nautique de la Baie de Beauport.</p>		
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES :		
RECOMMANDATION :		
<p>Il y aurait lieu que le Comité exécutif recommande au Conseil de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par M. le Maire à la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2002, compte tenu des orientations nouvelles mises de l'avant par l'Administration portuaire de Québec.</p>		
RÉSERVÉ AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES		
Vérifié par :		
RÉSERVÉ AU TRÉSORIER	Poste budgétaire ou règlement :	
Vérifié par :	No :	
FINANCEMENT	CERTIFICAT DE CRÉDIT	ANNEXES
() Emprunt () Budget	() Ci-joint N° :	▪
() Fonds roulement () Autres	\$	▪
() Aucune implication financière	() Non requis :	▪
SIGNATURES		SUIVI
Requérant : _____ Date : _____ <small>(nom du requérant)</small>		Rés. CV
Direction de service : _____ Date : _____ <small>(nom du directeur)</small>		Rés. CE
Direction générale : _____ Date : _____ <small>Michel Lavoie</small>		Rés. A..



SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 3 mars 2003, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2003-0182 AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-PAUL L'ALLIER - CONCEPT GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE DE LA BAIE DE BEAUPORT – DG2003-020 (Ra-1041)

ATTENDU que, le 17 février 2003, le conseil a accordé, par sa résolution CV-2003-0130, un délai additionnel jusqu'au 3 mars 2003, pour répondre à l'avis de proposition de monsieur le maire Jean-Paul L'Allier, relativement au développement du potentiel récréotouristique de la Baie de Beauport;

CONSIDÉRANT que les nouvelles orientations de l'Administration portuaire de Québec tiennent compte des préoccupations de la Ville et de l'« Association nautique de la Baie de Beauport »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-PAUL L'ALLIER,

APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LANGLOIS,

ET RÉSOLU de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le maire Jean-Paul L'Allier lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 décembre 2002, relativement au concept général de développement du potentiel récréotouristique de la Baie de Beauport.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Alain Loubier,
Président.

(Signé) Josette Tessier,
Greffière.